

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE			A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

AZIZ - REPARATION PAR NATURE DE DETTE (MOIS 10445 03 100)														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					54 824 332,75									
1641 Emprunts en euros (total)					54 824 332,75									
ONE-/450528	SOCIETE GENERALE	24/06/2015	30/06/2015	30/06/2016	3 000 000,00	F	FIXE	2,250	2,283	EURO	A	P	N	A-1
MON209122EUR	Caisse Française de Financement Local	03/04/2003	10/04/2003	01/05/2004	1 525 000,00	F	FIXE	4,980	4,978	EURO	A	P	N	A-1
MON230655EUR	Caisse Française de Financement Local	04/05/2005	04/07/2005	01/11/2005	600 000,00	V	EURIBO R12M + 0,15000	4,050	2,768	EURO	T	P	O	C-1
MON242361EUR	Caisse Française de Financement Local	29/09/2006	02/10/2006	01/11/2007	600 000,00	V	TAM + 0,1500	3,500	1,405	EURO	A	V	N	A-1
MON263827EUR	Caisse Française de Financement Local	29/11/2007	07/12/2007	01/08/2008	750 000,00	F	FIXE	5,470	5,474	EURO	A	P	N	A-1
20110161	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	25/10/2011	25/11/2011	25/02/2012	5 000 000,00	F	FIXE	5,670	5,877	EURO	T	V	N	A-1
20120282	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	23/11/2012	05/11/2012	05/02/2013	548 856,82	F	FIXE	5,900	5,905	EURO	A	V	N	A-1
20120283	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	23/11/2012	25/09/2012	25/09/2013	2 710 243,64	F	FIXE	5,850	5,851	EURO	A	C	N	
20120284	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	20/11/2012	25/01/2013	25/01/2014	2 000 000,00	F	FIXE	5,950	5,951	EURO	A	P	N	
20120285	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	28/11/2012	25/01/2014	25/01/2015	2 000 000,00	F	FIXE	5,950	5,950	EURO	A	P	N	
20120286	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	23/11/2012	25/09/2012	25/09/2013	3 126 521,06	F	FIXE	5,960	5,961	EURO	A	P	N	
20120287	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	23/11/2012	25/09/2012	25/09/2013	3 135 141,90	F	FIXE	5,960	5,961	EURO	A	P	N	
MIS508628EUR	Caisse Française de Financement Local	18/04/2016	15/04/2016	01/05/2016	13 393 909,01	F	FIXE	4,670	4,739	EURO	A	P	N	
MIS508626EUR	Caisse Française de Financement Local	18/04/2016	15/04/2016	01/04/2017	2 000 000,00	F	FIXE	2,630	2,669	EURO	A	P	N	
MIS508627EUR	Caisse Française de Financement Local	18/04/2016	01/04/2017	01/04/2018	3 055 584,68	F	FIXE	4,690	4,758	EURO	A	P	O	
MIS508627EUR	Caisse Française de Financement Local	18/04/2016	01/04/2017	01/04/2018	2 000 000,00	F	FIXE	2,850	2,892	EURO	A	P	N	

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursem ent	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)	Possibilité de rembourse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
MON508628EUR	Caisse Française de Financement Local	18/04/2016	01/10/2016	01/10/2017	1 629 075,64	F	FIXE	3,110	3,155	EURO	A	P	N	A-1
6566808	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	19/05/2004	25/05/2004	25/03/2005	400 000,00	F	FIXE	4,620	4,567	EURO	A	P	N	A-1
6763480	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	23/06/2005	23/09/2005	25/11/2016	400 000,00	F	FIXE	3,840	3,896	EURO	T	P	N	A-1
7065139	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	11/07/2016	25/10/2006	25/02/2007	1 200 000,00	F	FIXE	4,230	4,149	EURO	A	P	N	A-1
7258045	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	08/12/2007	15/12/2007	15/07/2008	750 000,00	F	FIXE	5,540	5,546	EURO	A	P	N	A-1
7483206	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EURO	14/11/2008	01/12/2008	01/01/2009	1 000 000,00	F	FIXE	5,940	6,105	EURO	M	P	O	A-1
MON518723EUR	Caisse Française de Financement Local	27/07/2017	30/08/2017	01/12/2017	4 000 000,00	F	FIXE	1,660	1,670	EURO	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

5LOX

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
1676 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					54 824 332,75									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

AZ.2 - REPARATION L'AN NATURE DE DETTE (N° 1007) (P. 1007)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				40 996 098,42					3 005 737,44	1 932 224,19		966 107,41
1641 Emprunts en euros (total)				40 996 098,42					3 005 737,44	1 932 224,19		966 107,41
ONE-7450528	N		A-1	2 631 668,42	16,42	F	FIXE	2,250	125 619,24	62 900,62		30 428,67
MON209122EUR	N		A-1	1 028 741,57	14,33	F	FIXE	4,960	45 481,10	53 496,29		34 388,15
MON230655EUR	N		C-1	356 473,41	11,58	V	EURIBOR 12M + 0,15000	0,000	23 248,99	0,00		0,00
MON242361EUR	N		A-1	16 192,86	0,83	V	TAM + 0,1500	0,000	54 342,68	0,00		0,00
MON253827EUR	N		A-1	256 813,13	3,58	F	FIXE	5,470	56 100,33	17 116,37		5 888,48
20110161	N		A-1	4 282 070,37	18,83	F	FIXE	5,670	129 248,99	250 833,43		24 953,77
20120282	N		A-1	304 908,07	5,08	F	FIXE	5,900	44 528,19	20 616,74		16 284,55
20120283	N		A-1	1 084 097,48	3,67	F	FIXE	5,850	271 024,36	79 274,63		
20120284	N		A-1	1 781 786,56	19,00	F	FIXE	5,950	48 436,44	108 898,27		
20120285	N		A-1	1 830 223,00	20,00	F	FIXE	5,950	45 911,32	111 629,99		
20120286	N		A-1	1 453 896,22	3,67	F	FIXE	5,960	317 368,99	105 567,41		
20120287	N		A-1	1 457 905,08	3,67	F	FIXE	5,960	318 244,08	105 858,49		
MIS508626EUR	N		A-1	11 759 864,91	13,33	F	FIXE	4,670	571 461,89	583 871,20		
MIS508626EUR	N		A-1	1 852 526,33	17,25	F	FIXE	2,630	74 915,90	51 395,78		
MIS508627EUR	N		A-1	2 812 651,72	8,25	F	FIXE	4,690	242 932,96	145 297,30		
MIS508627EUR	N		A-1	1 927 442,23	18,25	F	FIXE	2,850	72 557,77	57 791,67		

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-D

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON508628EUR	N		A-1	1 179 310,38	10,75	F	FIXE	3,110	118 869,12	40 934,12		9 372,90
6566808	N		A-1	35 498,76	0,17	F	FIXE	4,620	33 931,19	3 207,66		1 287,14
6763460	N		A-1	170 205,76	6,58	F	FIXE	3,840	21 685,95	7 058,85		657,14
7065139	N		A-1	294 828,28	2,08	F	FIXE	4,230	90 409,47	16 295,55		10 592,01
7258045	N		A-1	258 618,47	3,50	F	FIXE	5,540	55 962,39	17 316,98		6 621,46
7483205	N		A-1	435 442,36	4,92	F	FIXE	5,940	72 650,32	28 223,96		2 155,44
MON518723EUR	N		A-1	3 786 933,07	18,67	F	FIXE	1,660	170 805,77	64 638,87		5 413,21
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)												

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		40 996 098,42					3 005 737,44	1 932 224,19	0,00	966 107,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1010377C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'écoulement. Pour les emprunts à intérêts réglés à l'échéance (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
MON23065EUR	Caisse Française de Financement Local	600 000,00	356 473,41	1 : Indice en euro	25,00		EURIBOR12 M+0,15	EURIBOR12 M+0,15	0,00		0,000	0,00	0,00	0,87
TOTAL (C)		600 000,00	356 473,41						0,00			0,00	0,00	0,87
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

5LOW

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		600 000,00	356 473,41						0,00			0,00	0,00	0,87

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et le part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts c'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou la cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22					
	% de l'encours	99,13 %					
	Montant en euros	40 639 625,01					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0,87 %					
	Montant en euros	358 473,41					
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
Taux fixe (total)							0,00	0,00	Avant opération de couverture
									Après opération de couverture
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	Avant opération de couverture
									Après opération de couverture
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	Avant opération de couverture
									Après opération de couverture
Total							0,00	0,00	Avant opération de couverture
									Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT				A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié						
				Intérêts	Capital														
TOTAL																	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.8**A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					43 226 115,74	30 225 072,92										551 743,54	2 096 122,85
89417	2002	P	Contrat CDC n° 944619	CDC	721 541,20	183 463,08	3,00	A	V	LIVRETA	2,252	V	LIVRETA	A-1		1 713,59	45 015,37
89417	1995	P	Contrat CDC n° 451546	CDC	40 551,44	15 362,96	11,83	A	V	LIVRETA + 0,8000	3,306	V	LIVRETA + 0,8000	A-1		260,65	1 453,18
89417	1994	P	Contrat CDC n° 426991	CDC	121 700,05	62 429,44	10,17	A	V	LIVRETA + 1,3000	4,044	V	LIVRETA + 1,3000	A-1		1 395,53	5 845,04
89417	1991	P	Contrat CDC n° 275287	CDC	43 829,09	17 837,55	7,67	A	V	LIVRETA + 1,3000	4,419	V	LIVRETA + 1,3000	A-1		710,90	
89417	1993	P	Contrat CDC n° 275286	CDC	50 311,25	21 768,63	9,17	A	V	LIVRETA	4,216	V	LIVRETA	A-1		490,61	
89417	1991	P	Contrat CDC n° 273137	CDC	108 574,19	44 402,20	7,50	A	V	LIVRETA + 1,3000	4,468	V	LIVRETA + 1,3000	A-1		2 190,70	
89417	1974	P	Contrat CDC n° 150811	CDC	9 284,15	269,03	0,00	A	F	FIXE	0,832	F	FIXE	A-1		5,35	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF NORD EST	2015	P	Contrat CDC n° 1278151	CDC	153 503,84	40 119,01	0,67	A	V	LIVRETA	3,770	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 563,88	40 079,65
ICF NORD EST	2014	P	Contrat CDC n° 1278136	CDC	256 190,31	112 492,47	2,92	A	V	LIVRETA	2,197	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 924,04	37 458,68
MAISON & CITES	2018	P	Contrat CDC n° 5207779	CDC	573 171,00	573 171,00	49,00	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,548	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		0,00	0,00
MAISON & CITES	2018	P	Contrat CDC n° 5207778	CDC	1 631 591,00	1 631 591,00	39,00	A	V	LIVRETA - 0,20000	0,548	V	LIVRETA - 0,20000	0,550	A-1		0,00	0,00
MAISON & CITES	2018	P	Contrat CDC n° 5207777	CDC	1 469 376,00	1 469 376,00	49,00	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,316	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		0,00	0,00
MAISON & CITES	2018	P	Contrat CDC n° 5207776	CDC	2 993 344,00	2 993 344,00	39,00	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,308	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		0,00	0,00
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225488	CDC	15 559,41	7 642,09	8,83	A	V	LIVRETA + 0,8000	2,375	V	LIVRETA + 0,8000	1,550	A-1		132,16	884,55
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225487	CDC	32 109,43	16 445,44	6,08	A	V	LIVRETA	4,643	V	LIVRETA	2,050	A-1		566,50	2 150,87
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225486	CDC	16 262,26	8 329,02	6,08	A	V	LIVRETA	4,643	V	LIVRETA	2,050	A-1		286,92	1 089,33
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225485	CDC	46 738,12	21 546,68	5,75	A	V	LIVRETA	4,644	V	LIVRETA	2,050	A-1		514,85	1 010,18
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225484	CDC	15 673,71	7 315,16	5,50	A	V	LIVRETA	4,770	V	LIVRETA	2,050	A-1		244,68	1 010,18
PACT DU PAS-DE-CALAIS	2008	P	Contrat CDC n° 1225483	CDC	16 653,31	7 809,88	5,17	A	V	LIVRETA	4,830	V	LIVRETA	2,050	A-1		304,61	1 174,18
PAS DE CALAIS HABITAT	2016	P	Contrat CDC n° 5138646	CDC	167 175,00	135 508,95	7,98	A	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	V	LIVRETA + 0,60000	1,350	A-1		2 044,55	5 418,18

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS DE CALAIS HABITAT	1998	P	Contrat CDC n° 477240	CDC	25 276,05	12 562,77	12,42	A	V	LIVRETA	2,908	V	LIVRETA	1,550	A-1		210,09	991,47
PAS DE CALAIS HABITAT	1995	P	Contrat CDC n° 193933	CDC	11 447,40	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	228,91
PAS DE CALAIS HABITAT	1966	P	Contrat CDC n° 150253	CDC	27 738,10	349,66	0,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000	A-1		0,00	349,73
PAS DE CALAIS HABITAT	1977	P	Contrat CDC n° 127809	CDC	24 727,23	2 824,68	3,75	A	F	FIXE	0,838	F	FIXE	1,000	A-1		35,13	688,77
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1245556	CDC	415 374,21	370 998,05	15,58	T	V	LIVRETA	2,072	V	LIVRETA	0,484	A-1		7 424,25	19 960,97
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1245555	CDC	1 499 110,47	1 299 078,48	13,58	T	V	LIVRETA	1,982	V	LIVRETA	0,484	A-1		26 139,75	81 687,42
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1245554	CDC	1 174 346,05	1 070 068,47	18,67	T	V	LIVRETA	2,080	V	LIVRETA	0,484	A-1		21 284,37	46 905,43
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1245548	CDC	85 442,88	77 348,61	15,75	T	V	LIVRETA	2,118	V	LIVRETA	0,484	A-1		1 546,95	4 086,22
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1245535	CDC	49 317,22	45 140,67	13,75	T	V	LIVRETA	2,395	V	LIVRETA	0,484	A-1		1 550,45	2 142,19
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240819	CDC	186 736,09	168 827,77	13,67	T	V	LIVRETA	2,986	V	LIVRETA	0,484	A-1		6 691,92	
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240818	CDC	437 753,43	395 772,12	13,58	T	V	LIVRETA	3,144	V	LIVRETA	0,484	A-1		16 317,92	
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240817	CDC	2 481 364,82	2 261 028,81	18,50	T	V	LIVRETA	2,066	V	LIVRETA	0,484	A-1		44 973,34	
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240816	CDC	6 264 810,82	4 755 846,94	5,67	T	V	LIVRETA	3,049	V	LIVRETA	0,422	A-1		218 269,10	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240815	CDC	1 354 037,75	1 207 858,30	18,67	T	V	LIVRETA + 1,2000	1,504	V	LIVRETA + 1,2000	0,373	A-1		18 534,58	55 431,58	
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	Contrat CDC n° 1240811	CDC	2 140 950,67	2 011 682,76	23,75	T	V	LIVRETA + 1,1400	2,083	V	LIVRETA + 1,1400	0,484	A-1		39 735,67	65 258,05	
PAS DE CALAIS HABITAT	2008	P	Contrat CDC n° 1135151	CDC	1 584 603,29	471 518,88	3,67	T	V	LIVRETA + 1,2000	2,970	V	LIVRETA + 1,2000	0,484	A-1		10 584,50	120 077,06	
PAS DE CALAIS HABITAT	2003	P	Contrat CDC n° 1053556	CDC	16 416,75	7 963,34	10,50	A	V	LIVRETA + 0,7000	2,693	V	LIVRETA + 0,7000	1,550	A-1		134,88	738,57	
PAS DE CALAIS HABITAT	2004	P	Contrat CDC n° 1053546	CDC	7 580,26	541,23	0,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		10,77	535,95	
PAS DE CALAIS HABITAT	2006	P	Contrat CDC n° 1027161	CDC	645 129,00	478 608,53	22,08	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	1,000	A-1		4 970,36	18 426,83	
SA UES HABITAT PACT LILLE	2000	P	Contrat CDC n° 900110	CDC	51 985,11	29 312,56	13,00	A	V	LIVRETA + 0,8000	2,869	V	LIVRETA + 0,8000	1,550	A-1		487,15	2 116,64	
SA UES HABITAT PACT LILLE	2016	P	Contrat CDC n° 5122155	CDC	2 995,40	2 995,40	47,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		16,47	0,00	
SA UES HABITAT PACT LILLE	2016	P	Contrat CDC n° 5122154	CDC	5 465,80	5 465,80	37,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		30,06	0,00	
SAUES H.L.I	1999	P	Contrat CDC n° 874255	CDC	31 404,50	16 249,80	12,25	A	V	LIVRETA + 0,8000	2,944	V	LIVRETA + 0,8000	1,550	A-1		271,77		
SIA HABITAT	1999	P	Contrat CDC n° 918008	CDC	1 167 354,36	74 511,10	0,92	A	V	LIVRETA	3,580	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 906,66		
SIA HABITAT	1999	P	Contrat CDC n° 888506	CDC	12 396,50	941,68	0,67	A	V	LIVRETA	5,630	V	LIVRETA	2,050	A-1		38,56		
SIA HABITAT	1999	P	Contrat CDC n° 888505	CDC	66 660,39	5 063,71	0,67	A	V	LIVRETA	5,630	V	LIVRETA	2,050	A-1		207,30		

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_0

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

5104

938,82

51,83

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	1998	P	Contrat CDC n° 888478	CDC	1 080 450,86	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,387	V	LIVRETA	1,950	A-1		1 495,46	76 890,36
SIA HABITAT	1998	P	Contrat CDC n° 888476	CDC	435 987,19	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,387	V	LIVRETA	1,950	A-1		603,45	30 946,35
SIA HABITAT	1999	P	Contrat CDC n° 888474	CDC	40 873,61	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,851	V	LIVRETA	2,050	A-1		62,42	3 045,11
SIA HABITAT	2018	P	Contrat CDC n° 5161245	CDC	89 155,00	89 155,00	49,00	A	V	LIVRETA + 1,11000	1,786	V	LIVRETA + 1,11000	1,860	A-1		0,00	0,00
SIA HABITAT	2018	P	Contrat CDC n° 5161244	CDC	170 319,00	170 319,00	39,00	A	V	LIVRETA + 1,11000	1,772	V	LIVRETA + 1,11000	1,860	A-1		0,00	0,00
SIA HABITAT	1997	P	Contrat CDC n° 476674	CDC	48 478,79	22 075,37	10,83	A	V	LIVRETA	3,618	V	LIVRETA	2,050	A-1		493,43	1 954,26
SIA HABITAT	1996	P	Contrat CDC n° 460360	CDC	30 184,91	12 539,56	9,58	A	V	LIVRETA + 0,8000	3,211	V	LIVRETA + 0,8000	1,550	A-1		214,14	1 276,01
SIA HABITAT	1996	P	Contrat CDC n° 453513	CDC	27 227,39	12 739,59	12,08	A	V	LIVRETA + 0,8000	3,261	V	LIVRETA + 0,8000	1,550	A-1		213,64	1 043,41
SIA HABITAT	1996	P	Contrat CDC n° 433029	CDC	1 523 766,78	771 958,25	12,08	A	V	LIVRETA	3,772	V	LIVRETA	1,950	A-1		16 237,27	60 721,74
SIA HABITAT	1999	P	Contrat CDC n° 265600	CDC	28 614,68	10 610,28	7,92	A	V	LIVRETA	3,758	V	LIVRETA	1,270	A-1		152,02	
SIA HABITAT	1991	P	Contrat CDC n° 221924	CDC	352 320,38	127 094,49	7,83	A	V	LIVRETA	4,403	V	LIVRETA	1,950	A-1		2 790,91	
SIA HABITAT	1980	P	Contrat CDC n° 193018	CDC	7 546,23	1 520,31	6,50	A	F	FIXE	1,074	F	FIXE	1,200	A-1		20,73	
SIA HABITAT	1980	P	Contrat CDC n° 193017	CDC	12 165,43	2 473,04	6,50	A	F	FIXE	0,999	F	FIXE	1,200	A-1		33,72	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	1978	P	Contrat CDC n° 192989	CDC	30 383,09	4 463,90	4,50	A	F	FIXE	0,994	F	FIXE	1,200	A-1		63,90	861,30
SIA HABITAT	1977	P	Contrat CDC n° 171366	CDC	19 345,78	2 189,29	3,25	A	F	FIXE	0,891	F	FIXE	1,000	A-1		27,23	533,82
SIA HABITAT	1974	P	Contrat CDC n° 171267	CDC	289 836,07	8 401,08	0,25	A	F	FIXE	0,835	F	FIXE	1,000	A-1		167,19	8 317,88
SIA HABITAT	1978	P	Contrat CDC n° 149218	CDC	13 903,35	2 024,43	4,00	A	F	FIXE	1,073	F	FIXE	1,200	A-1		26,98	390,60
SIA HABITAT	1977	P	Contrat CDC n° 149170	CDC	243 826,96	28 829,05	3,00	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,200	A-1		429,88	6 994,89
SIA HABITAT	1979	P	Contrat CDC n° 126640	CDC	19 879,35	3 341,25	5,75	A	F	FIXE	0,895	F	FIXE	1,000	A-1		38,79	537,74
SIA HABITAT	1976	P	Contrat CDC n° 126511	CDC	24 147,82	2 059,70	2,75	A	F	FIXE	0,897	F	FIXE	1,000	A-1		27,33	672,99
SIA HABITAT	1975	P	Contrat CDC n° 126488	CDC	281 695,29	16 249,40	1,75	A	F	FIXE	0,837	F	FIXE	1,000	A-1		242,54	8 004,22
SIA HABITAT	1974	P	Contrat CDC n° 128463	CDC	50 262,44	1 443,19	0,75	A	F	FIXE	0,894	F	FIXE	1,000	A-1		28,72	1 428,96
SIA HABITAT	2003	P	Contrat CDC n° 1039371	CDC	500 515,92	176 319,46	5,17	A	V	LIVRETA	3,359	V	LIVRETA	1,950	A-1		4 004,00	
SIA HABITAT	2002	P	Contrat CDC n° 1039370	CDC	652 834,88	105 642,67	1,92	A	V	LIVRETA	5,359	V	LIVRETA	1,950	A-1		6 399,16	
SIA HABITAT	2002	P	Contrat CDC n° 1039369	CDC	647 425,51	146 139,14	2,92	A	V	LIVRETA	5,024	V	LIVRETA	1,950	A-1		4 951,24	
SIA HABITAT	2003	P	Contrat CDC n° 1039368	CDC	685 497,10	161 976,04	2,17	A	V	LIVRETA	5,160	V	LIVRETA	1,950	A-1		8 350,48	

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

510x

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
SIA HABITAT	2003	P	Contrat CDC n° 1039367	CDC	34 428,87	17 065,96	8,08	A	V	LIVRETA	3,989	V	LIVRETA	1,270	A-1		241,51	1 950,74	
SIA HABITAT	2002	P	Contrat CDC n° 1039366	CDC	496 803,47	163 957,94	4,83	A	V	LIVRETA	4,730	V	LIVRETA	1,270	A-1		2 505,17	33 299,86	
SIA HABITAT	2002	P	Contrat CDC n° 1039365	CDC	1 182 351,18	311 086,28	4,42	A	V	LIVRETA	3,035	V	LIVRETA	0,650	A-1		2 452,70	66 252,10	
SIA HABITAT	2003	P	Contrat CDC n° 1018925	CDC	53 000,00	34 175,47	19,58	A	V	LIVRETA	2,241	V	LIVRETA	1,450	A-1		521,86	1 814,54	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5110839	CDC	2 718 137,00	2 614 046,96	37,08	A	V	LIVRETA + 0,6000	1,346	V	LIVRETA + 0,6000	1,350	A-1		35 996,95	52 393,97	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5110838	CDC	1 021 453,00	992 384,90	47,08	A	V	LIVRETA + 0,6000	1,347	V	LIVRETA + 0,6000	1,350	A-1		13 594,72	14 631,50	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5110837	CDC	381 995,00	368 641,66	47,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		2 064,35	6 684,98	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5110836	CDC	907 309,00	866 514,90	37,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,549	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		4 878,32	20 452,99	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5099838	CDC	355 305,00	342 884,66	47,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		1 920,12	6 227,20	
VILOGIA	2016	P	Contrat CDC n° 5099837	CDC	515 126,00	491 965,09	37,08	A	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	V	LIVRETA - 0,2000	0,550	A-1		2 769,68		
TOTAL GENERAL					43 226 115,74	30 225 072,92											551 743,54	2	

Reçu en préfecture de la Mayenne le 11/02/2025 à 11h02 Affiché le 19/04/2025 à 11h02 ID : 062-2162047

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	2 647 866,39
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	
Annuité nette de la dette de l'exercice	
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	2 647 866,39
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Délégation d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
01/01/2000	SA UES HABITAT PACT LILLE			51 985,11
01/01/2002	89417			721 541,20
01/01/2018	MAISON & CITES	MAISON & CITES	SA	573 171,00
01/01/2018	MAISON & CITES	MAISON & CITES	SA	1 631 591,00
01/01/2018	MAISON & CITES	MAISON & CITES	SA	1 469 376,00
01/01/2018	MAISON & CITES	MAISON & CITES	SA	2 993 344,00
01/01/2018	SIA HABITAT			89 155,00
01/01/2018	SIA HABITAT			170 319,00
01/02/1996	SIA HABITAT			27 227,39
01/02/1996	SIA HABITAT			1 523 766,78
01/02/2003	SIA HABITAT			34 428,87
01/02/2006	PAS DE CALAIS HABITAT			645 129,00
01/02/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			32 109,43
01/02/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			16 262,28
01/02/2016	SA UES HABITAT PACT LILLE			2 995,40
01/02/2016	SA UES HABITAT PACT LILLE			5 465,80
01/02/2016	VILOGIA			2 718 137,00
01/02/2016	VILOGIA			1 021 453,00
01/02/2016	VILOGIA			381 995,00
01/02/2016	VILOGIA			907 309,00
01/02/2016	VILOGIA			355 305,00
01/02/2016	VILOGIA			515 126,00
01/03/1993	89417			50 311,25
01/03/1994	89417			121 700,05
01/03/2003	SIA HABITAT			500 515,92
01/03/2003	SIA HABITAT			685 497,10
01/03/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			16 653,31
01/03/2008	PAS DE CALAIS HABITAT			1 584 603,29
01/04/1999	SAUES H.L.I			31 404,50
01/06/1999	PAS DE CALAIS HABITAT			25 276,05
01/06/2002	SIA HABITAT			1 182 351,18
01/07/1991	89417			108 574,19
01/07/2003	PAS DE CALAIS HABITAT			16 416,75
01/07/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			15 673,71
01/08/1996	SIA HABITAT			30 184,91

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

53 000,00

43 829,09

17 300,50

SLO

01/08/2003	SIA HABITAT			
01/09/1991	89417			
01/09/1999	SIA HABITAT			
01/09/1999	SIA HABITAT			66 660,39
01/09/1999	SIA HABITAT			40 873,61
01/09/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			1 174 346,05
01/09/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			186 736,09
01/09/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			6 264 810,82
01/09/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			1 354 037,75
01/09/2015	ICF NORD EST			153 503,84
01/10/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			46 738,12
01/10/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			85 442,88
01/10/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			49 317,22
01/10/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			2 140 950,67
01/11/1991	SIA HABITAT			352 320,38
01/11/1995	89417			40 551,44
01/11/1997	SIA HABITAT			48 478,79
01/11/2002	SIA HABITAT			496 803,47
01/11/2008	PACT DU PAS-DE-CALAIS			15 559,41
01/12/1989	SIA HABITAT			28 614,68
01/12/1998	SIA HABITAT			1 080 450,86
01/12/1998	SIA HABITAT			435 987,19
01/12/1999	SIA HABITAT			1 167 354,36
01/12/2002	SIA HABITAT			652 834,88
01/12/2002	SIA HABITAT			647 425,51
01/12/2014	ICF NORD EST			256 190,31
05/07/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			2 481 364,82
05/08/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			415 374,21
15/08/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			1 499 110,47
15/08/2012	PAS DE CALAIS HABITAT			437 753,43
25/01/1966	PAS DE CALAIS HABITAT			27 738,10
25/01/1974	89417			9 284,15
25/01/1977	SIA HABITAT			243 826,96
25/01/1978	SIA HABITAT			13 903,35
25/01/2004	PAS DE CALAIS HABITAT			7 580,26
25/04/1974	SIA HABITAT			289 836,07
25/04/1977	SIA HABITAT			19 345,78
25/07/1965	PAS DE CALAIS HABITAT			11 447,40
25/07/1978	SIA HABITAT			30 383,09
25/07/1980	SIA HABITAT			7 546,23
25/07/1980	SIA HABITAT			12 165,43
25/10/1974	SIA HABITAT			50 262,44
25/10/1975	SIA HABITAT			281 695,29
25/10/1976	SIA HABITAT			24 147,92
25/10/1977	PAS DE CALAIS HABITAT			24 727,23
25/10/1979	SIA HABITAT			19 879,35
28/04/2016	PAS DE CALAIS HABITAT			167 175,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Jeux publics désignés par la commune ou
Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 078 665.96	3 065 844.17
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	3 065 852.15	3 065 844.17
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	3 005 745.43	3 005 737.45
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes	60 106.72	60 106.72
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	12 813.81	
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	12 813.81	
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	12 813.81	
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résul		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 065 844.17	2 879 548.32		5 945 392.49

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 018 330.39	2 763 430.03
	Ressources propres externes de l'année (a)	1 144 956.95	1 472 207.21
10222	FCTVA	1 005 655.87	1 363 769.01
10223	TLE		449.27
10224	Versements pour dépassement PLD		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10226	Taxe d'aménagement	139 301.08	107 988.93
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent* invest. non transf.		
139146	Attributions de compensation d'investissement		
26	Participations et créances rattachées à des participation		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	10 873 373.44	1 291 222.82
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participation		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	3 515 882.43	598 643.71
2802	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	4 429.00	4 429.00
28031	FRAIS D'ETUDES		
28033	FRAIS D'INSERTION		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	94 728.29	36 724.00
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	34 328.68	11 152.00
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		
281311	HOTEL DE VILLE		
281312	BATIMENTS SCOLAIRES		
281316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	1 116.88	292.00
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS		
28151	RESEAUX DE VOIRIE		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE		
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU		
281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION		
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE		
281571	MATERIEL ROULANT	531 352.36	137 572.96
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	54 629.46	9 827.00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	120 508.24	24 791.12
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	800 946.37	157 630.92
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	231 385.69	17 893.00
28184	MOBILIER	549 559.29	128 606.20
28185	CHEPTEL		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 092 898.17	69 725.51
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	692 579.11	692 579.11
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	692 579.11	692 579.11
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 399 439.20	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 265 472.70	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 763 430.03	2 732 025.51	3 326 007.44	701 505.08	9 522 968.06

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 945 392.49
Ressources propres disponibles	IV 9 522 968.06
Solde (IV - II)	V 3 577 575.57

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1****(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)**

..... (1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - R

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
73	Impôts et taxes	
...	...	
74	Dotations et participations	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérat° d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section. de fonct.</i>	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2****(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)**

..... (1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
...	...	
22	Immobilisations. reçues en affectation (hors opérations)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
...	...	
45...1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
...	...	
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
------------	---------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
------------	---------	---------

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.2.1**

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
Total des dépenses réelles		
042	Opérat° d'ordre de transfert entre section	
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
73	Impôts et taxes	
...	...	
74	Dotations et participations	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
...	...	
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section. de fonct.	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.2.2**

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

..... (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
...	...	
22	Immobilisations. reçues en affectation (hors opérations)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
...	...	
45...1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
...	...	
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
204	Subventions d'équipements versées	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
...	...	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
26	Participations et créances rattachées	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
------------	---------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
------------	---------	---------

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	
	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux provisions semi – budgétaires (3)	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de la section</i>	
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A 7.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT –

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74...	...	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions semi – budgétaires (3)	
...	...	
013	Atténuations de charges	
...	...	
Total des recettes réelles		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
...	...	
043	Opération d'ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A 7.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
16...	...	
Acquisitions d'immobilisations		
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)		
...	...	
Autres dépenses éventuelles		
10...	...	
13...	...	
...	...	
45...1.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des dépenses réelles		
040 Opérations d'ordre transfert entre sections		
...	...	
041 Opérations patrimoniales		
...	...	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
16...	...	
Dotations et subventions reçues		
10...	...	
13...	...	
Autres recettes éventuelles		
20...	...	
21...	...	
22...	...	
23...	...	
26...	...	
27...	...	
...	...	
45...2.	Opération pour c/ de tiers n°... (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
...	...	
041	Opérations patrimoniales	
...	...	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 399 439.20

Produit des cessions		Réalisations
Opérations		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 090 854.60
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	16 669.20
675	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	11 173.65
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	283 163.47

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A10.4

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A10.5

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12**

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(Reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

I – AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
TOTAL		

DEPENSES (Aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***

RECETTES	
Article (1)	Montant
TOTAL	

Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquiescement de la facture	Montant
TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.1

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU
B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE ET ABILISEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66 (1) « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

B1.3
B1.4
B1.5
B1.6

B1.3 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									
	Mobilier : ... Immobilier : ...									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest. (1)	Somme nette des parts Invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif)
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités.....						
...							
	8018 Autres engagements donnés.....						
	Au profit d'organismes publics.....						
...							
	Au profit d'organismes privés (1).....						
...							
	TOTAL.....						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL.....						
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)...						
	8028 Autres engagements reçus.....						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
CENTRE ANIMATION CULTURELLE - ES	508 022.53	
STADE HENINOIS FOOT	10 000.00	
HENIN GYM	134 000.00	
FOOTBALL CLUB FEMININ	63 000.00	
ENTENTE SPORTIVE HENIN BEAUMONT	12 600.00	
CLUB NAUTIQUE	9 200.00	
CERCLE D'ESCRIME	32 500.00	
BOXING CLUB HENINOIS	31 500.00	
ETOILE CYCLISTE	18 000.00	
LES CRACKS DE MULOTS	1 500.00	
ASSOC.COLOMBOPHILE	900.00	
LA FLECHE HENINOISE	1 550.00	
LES AMIS DE LA MARCHE	1 500.00	
CLUB RADIO COMMANDE MODELISME	3 600.00	
A SPORTIVE LYCEE DARCHICOURT	500.00	
AS. SPORTIVE RABELAIS	500.00	
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES	320.00	
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	250.00	
LA TOUR PRENDS GARDE	1 100.00	
HENIN BRIDGE CLUB	400.00	
AMICALE RETRAITES FAURECIA	800.00	
HENIN JUDO MME VANDOOREN	25 500.00	
AGIH	4 500.00	
GENEALOGIE DU PDC	620.00	
AVIJ 62	1 500.00	
JEUNES SAPEURS POMPIERS	315.00	
RELAIS NATURE BEAUMONT ADAEFP	800.00	
FOOTBALL CLUB DE BEAUMONT	4 500.00	
OLYMPIQUE HENINOIS	32 000.00	
KENNEDY FOOTBALL KHFOOT	2 500.00	
TENNIS CLUB HENIN BEAUMONT	19 000.00	
HENIN TIR	2 000.00	
PASSION FITNESS	800.00	
LA BOULE BEAUMONTOISE	2 500.00	
CARPE DIEM	6 000.00	
CIDFF	1 500.00	
AMICALE LAIQUE FOYER JEUNES	1 000.00	
LES AMIS DE HERNE	8 100.00	
HENIN ENDURANCE TEAM	30 000.00	
ASS SPORTIVE COLL GERARD PHILIPPE	500.00	
JUJITSU TRADITIONNEL	1 000.00	
GR HENINOISE (LA)	7 000.00	
HENIN BEAUMONT PETANQUE	5 600.00	
HENIN BEAUMONT FUTSAL	1 000.00	
A SPORTIVE JEAN MACE	500.00	
ASS SPORTIVE LYCEE PROF SENEZ HENIN BEAUMONT	1 000.00	
BADMINTON CLUB HENIN-BEAUMONT	3 000.00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE HBT	700.00	
ENTRAIDANTS	3 500.00	
SNEMM 650 EME SECTION MEDAILLES MILITAIRES	300.00	
AS SPORTIVE LYCEE PASTEUR	500.00	
POINTES ET BALLERINES	1 500.00	
ACED METALLIA 9499Z	1 000.00	
KONIN HENIN	1 000.00	
ADEVARTOIS	3 000.00	
SMLH COMITE DE LENS MR DELHAYE JEAN-CLAUDE	250.00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	3 500.00	
LES JARDINS HENINOIS CHEZ M. CHARLES PAUL	633.00	
ACDC - A LA CROISEE DES CHEMINS	1 850.00	
ASEJ 62 - ASS SOCIO-EDUCATIVE DU	1 000.00	
LES FORCES DE LA FORGE	2 000.00	
POLICE PUBLIC JEUNESSE ASSOCIATION	400.00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<u>Entreprises</u> LE TEMPS DE VIVRE 84 559.74 USEP FOL HENIN 500.00 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL 30 000.00 CLUB DU 3E AGE L'AGE D'OR 1 500.00 STE D'HORTICULTURE D HENIN BEAUMONT ET ENVIRONS 2 100.00 U.D.D.E.N. DU P.D.C. 700.00 MATOUVU 3 500.00 AMICALE BOULISTES KENNEDY 1 750.00 LA VIE ACTIVE ARRAS 2 000.00 LES RESTAURANTS DU COEUR 1 500.00 O MACARONS TOQUES 1 275.35 HOMETA 2 258.41 ELOGE DE SOI 1 552.00 PIECE AUTO 3 000.00 ATELIER DU BIJOUTIER 2 500.00 HASNAV BEAUTE 1 014.00 LANTERNE NOIR 2 894.07 ANGELIQUE COIFFURE 3 000.00 AMBRE 3 000.00 DOM POLSKI 1 437.50 LE BRAZZA 3 000.00 LE COCOON DE CECILE 1 512.00 LES MOUTCHATCHOS 3 500.00 <u>Personnes physiques</u> OCCRE UFC HENIN-BT RUDY 1 000.00 <u>Autres</u>		
<u>Personnes de droit public</u> <u>Etat</u> TRESORIER DU CCAS 1 096 331.74 <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	2 270 995.34	

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé Associations : ... Entreprises ... Personnes physiques ... Autres ...		
Personnes de droit public Etat ... Régions ... Départements ... Communes ... Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...) ... Autres ...		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2018	Crédits réalisés en 2018	Reste à financer (>2018)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D ' UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

...	Libellé de la recette :		
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			
TOTAL Reste à employer au 01/01/N			
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	1	0	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0	1	1	0	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES	A	1	0	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		213	0	213	134	3	137
ATTACHE PRINCIPAL	A	6	0	6	2	1	3
ATTACHE	A	12	0	12	6	0	6
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	6	0	6	4	0	4
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3	0	3	1	0	1
REDACTEUR	B	17	0	17	11	1	12
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	22	0	22	21	0	21
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	76	0	76	54	0	54
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	71	0	71	35	1	36
FILIERE TECHNIQUE (c)		486	48.81	534.81	313.04	12.11	325.15
INGENIEUR PRINCIPAL	A	6	0	6	4	0	4
INGENIEUR	A	3	0	3	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3	0	3	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	6	0	6	2	0	2
TECHNICIEN	B	3	0	3	0	2	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	0	35	29	0	29
AGENT DE MAITRISE	C	37	0	37	25	0	25
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	30	0	30	22	0	22
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	140	5.73	145.73	134.14	0	134.14
ADJOINT TECHNIQUE	C	223	43.08	266.08	93.90	10.11	104.01
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		46	0	46	23	2	25
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	10	0	10	8	0	8
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	14	0	14	3	0	3
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	2	0	2	0	1	1
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	A	2	0	2	1	0	1
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	A	1	0	1	0	0	0
INFIRMIERE CLASSE NORMALE	B	1	0	1	1	0	1
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	3	0	3	0	0	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
AGENT SOCIAL	C	1	0	1	0	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	8	0	8	7	1	8
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)		18	2.5	20.5	12	2.84	14.84

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

VILLE D'HENIN-BEAUMONT - VILLE - 2018

EDUCATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	10	0	10	7	0	7	0	7
EDUCATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	3	0	3	2	0	2	0	2
EDUCATEUR	B	3	2.5	5.5	2	2.84	4.84	0	4.84
OPERATEUR PRINCIPAL	C	1	0	1	1	0	1	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	1	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		15	14.51	29.51	14.56	7.27	21.93		
PROFESSEUR ENSEIGT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A	0	3.36	3.36	3	0.25	3.25		
PROFESSEUR ENSEIG ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	A	0	0.38	0.38	0	0.49	0.49		
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE EN CHEF	A	1	0	1	0	0	0		
BIBLIOTHECAIRE	A	1	0	1	1	0	1		
ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE	B	3	0	3	1	0	1		
PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	0	1	1		
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	0	5.26	5.26	4.80	1.36	6.16		
ASSISTANT ENSEIGT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CL	B	0	1.75	1.75	0	0.75	0.75		
ASSISTANT ENSEIGT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CL	B	0	2.9	2.9	0	3.42	3.42		
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	C	3	0	3	0	0	0		
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	6	0	6	4.86	0	4.86		
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0.86	0.86	0	0	0		
FILIERE ANIMATION (i)		68	6.81	74.81	50.61	7.47	58.08		
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2	0	2	2	0	2		
ANIMATEUR	B	2	0	2	2	0	2		
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1		
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	13	0	13	9	0	9		
ADJOINT ANIMATION	C	50	6.81	56.81	36.61	7.47	44.08		
FILIERE POLICE (j)		29	0	29	23	0	23		
CHEF DE SERVICE DE PM 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1		
CHEF DE SERVICE DE PM	B	2	0	2	1	0	1		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	11	0	11	7	0	7		
GARDIEN BRIGADIER	C	15	0	15	14	0	14		
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2	0	2	0	2	2		
COLLABORATEUR DE CABINET	A	2	0	2	0	2	2		
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		879	72.63	951.63	571.31	36.69	608		

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	325		3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	394		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	394		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
REDACTEUR	B	ADM	339		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	406		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
AUXILIAIRE DE PUER. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	MS	328		3-2	CDD
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	429		3-2	CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	MS	347		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT ANIMATION	C	ANIM	325		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	590		3-2	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-2	CDD
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	339		3-2	CDD
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	339		3-2	CDD
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	339		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	B	TECH	325		3-1	CDD
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	338			CDI
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	492			CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-a°	CDD
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	325		3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-1	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	325		A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	ANIM	325		A	PEC

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

VILLE D'HENIN-BEAUMONT - VILLE - 2018

AUXILIAIRE DE PUER. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	MS	328	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	547	110	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	ADM ?	325	A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	ANIM ?	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	?	325	A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	?	325	A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	EA
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	325	A	EA
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	3-1	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
AUXILIAIRE DE PUER. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	MS	328	3-1	CDD
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	492	A	CDI
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	335	A	CDI
EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS	B	SP	492	A	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325	A	PEC
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	337	A	CDI
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	CULT	326	3-1	CDI
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	339	3-1	CDD
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT	337	3-1	CDI
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	A	ADM	867	110	CDD
COLLABORATEUR DE CABINET	A	ADM	867	110	CDD
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PMI : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : absence de cadre d'emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

VILLE D'HENIN-BRAUMONT - VILLE - 2018

- 3-3.4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3.5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019

 SLO

ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2019

Reçu en préfecture le 18/04/2019

Affiché le 19/04/2019



ID : 062-216204271-20190412-DCM2019_042-DE

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETEA PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat ... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...			
Lotissement						
Service social et médico-social						
...						

IV – ANNEXE**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A****C3.4****C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		...	...	

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget principal : VILLE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-5 827 078.11	-147 522.81	5 974 600.92
DEPENSES	18 116 314.64	14 374 631.74	2 879 548.32	862 134.58
RECETTES	18 116 314.64	8 547 553.63	2 732 025.51	6 836 735.50
FONCTIONNEMENT		11 843 265.24		-11 843 265.24
DEPENSES	49 182 811.01	40 138 788.93		9 044 022.08
RECETTES	49 182 811.01	51 982 054.17		-2 799 243.16

3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-5 827 078.11	-147 522.81	5 974 600.92
DEPENSES	18 116 314.64	14 374 631.74	2 879 548.32	862 134.58
RECETTES	18 116 314.64	8 547 553.63	2 732 025.51	6 836 735.50
FONCTIONNEMENT		11 843 265.24		-11 843 265.24
DEPENSES	49 182 811.01	40 138 788.93		9 044 022.08
RECETTES	49 182 811.01	51 982 054.17		-2 799 243.16
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	67 299 125.65	54 513 420.67	2 879 548.32	9 906 156.66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	67 299 125.65	60 529 607.80	2 732 025.51	4 037 492.34

IV - ANNEXE

IV

PRESENTATION AGREEE ET CONSOLIDEE
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

PRESENTATION AGREEE GENERALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-286 696.38	-5 216.51	291 912.89
DEPENSES	834 762.48	364 127.47	5 216.51	465 418.50
RECETTES	834 762.48	77 431.09		757 331.39
FONCTIONNEMENT		93 368.09		-93 368.09
DEPENSES	1 917 364.63	1 549 448.88		367 915.75
RECETTES	1 917 364.63	1 642 816.97		274 547.66

CAISSE DES ECOLES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

PRESENTATION AGREEE GENERALE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser 31/12	Crédits Annulés
INVESTISSEMENT		-6 113 774.49	-152 739.32	6 266 513.81
DEPENSES TOTALES	18 951 077.12	14 738 759.21	2 884 764.83	1 327 553.08
Bud. Princip. + Budgets Annexes	18 116 314.64	14 374 631.74	2 879 548.32	862 134.58
CCAS	834 762.48	364 127.47	5 216.51	465 418.50
Caisse des écoles				
RECETTES TOTALES	18 951 077.12	8 624 984.72	2 732 025.51	7 594 066.89
Bud. Princip. + Budgets Annexes	18 116 314.64	8 547 553.63	2 732 025.51	6 836 735.50
CCAS	834 762.48	77 431.09		757 331.39
Caisse des écoles				
FONCTIONNEMENT		11 936 633.33		-11 936 633.33
DEPENSES TOTALES	51 100 175.64	41 688 237.81		9 411 937.83
Bud. Princip. + Budgets Annexes	49 182 811.01	40 138 788.93		9 044 022.08
CCAS	1 917 364.63	1 549 448.88		367 915.75
Caisse des écoles				
RECETTES TOTALES	51 100 175.64	53 624 871.14		-2 524 695.50
Bud. Princip. + Budgets Annexes	49 182 811.01	51 982 054.17		-2 799 243.16
CCAS	1 917 364.63	1 642 816.97		274 547.66
Caisse des écoles				
TOTAL GENERAL		5 822 858.84	-152 739.32	-5 670 119.52

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative ;

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES				
FONCTIONNEMENT DEPENSES RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit ;

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	24 562 748	+ 1.23%	18.52%	0%	4 549 020 €	%
TFPB	31 538 500	+ 7.24%	45.28%	0%	14 280 632 €	%
TFPNB	118 777	-0.91%	79.73%	0%	94 700 €	%
CFE		%	%	%		%
TOTAL		%			18 924 352 €	%

VILLE D'HENIN-BEAUMONT - VILLE - 2018

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice... 35
 Nombre de membres présents... 34
 Nombre de suffrages exprimés... 34
 VOTES :
 Pour... 28
 Contre... 6
 Abstentions... 0

Date de convocation : 12/04/19

Présenté par (1), M. Christopher SZCZUREK
 A Henin-Beaumont, le 12/04/19

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Laurent BRICE
 A Henin-Beaumont, le 12/04/19

Les membres du Conseil Municipal (2),

(Signatures of council members)

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
 et de la publication le ...

A., le ...

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

(Large handwritten signatures and marks at the bottom of the page)